



Païement Pension alimentaire

Par **Stefan119**, le **06/07/2024** à **15:21**

Bonjour petite question la pension alimentaire est elle encore obligatoire si ma fille de 18 an a accouché de son enfant et quel perçoit les aides en conséquence ? Du coup Merci d'avance pour votre réponse

Par **Isadore**, le **06/07/2024** à **18:04**

Bonjour

Oui tant que le jugement n'a pas été révisé. Vous pouvez demander au JAF de la revoir à la baisse mais ce n'est pas forcément indiqué. Il est peu probable que les aides suffisent à permettre à votre fille de subvenir à ses besoins et à ceux de son bébé. Après cela va dépendre de si le père du bébé assume une part des charges.

Vous êtes un obligé alimentaire de votre fille aussi bien que de votre petit-enfant :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136127